



**COMITE DE PROGRAMME (COMPRO)
DU SECONDAIRE**

Prof. Anne SGARD, Présidente

Anne.sgard@unige.ch

**Procès-verbal de la réunion du Comité de programme du secondaire
Lundi 28 février 2011 à 17h00, Pavillon Mail, salle 234.**

Membres présents :

François Bertagna, Pierre-François Burgermeister, Raphaël Fornallaz, Jean-Sébastien Graulich, Isabelle Grin, Charles Heimberg, Andreas Müller, Bernard Schneuwly, Anne Sgard.

Membres invités permanents et présents :

Rémy Villemin.

Membres excusés :

Alain Bolle, Jérôme David, Catherine Walther Green

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2011
3. Discussion sur la place de l'éducation au développement durable dans les formations (document de P. Varcher envoyé le 21 février)
4. Demande des assistants de français
5. Divers.

6. Divers

Le point est traité en premier, car il implique de décider au préalable si cette discussion relève effectivement du Compro

Apparition d'un nouvel enseignement de physique dans le PER (MSN 36) : « Analyser des phénomènes naturels et des technologies à l'aide de démarches caractéristiques des sciences expérimentales » : peut-on le considérer comme un enseignement permettant des stages en responsabilité pour les étudiants de chimie ?

- Rémy Villemin fait remarquer que ce sujet doit être traité par la direction du CO, car c'est d'elle que relève la définition des enseignements et de leur attribution et non de la formation des enseignants. La direction du CO doit décider à qui elle veut confier l'enseignement de ce cursus, cette décision ne peut émaner de l'IUFE. Libre à la direction générale du CO de proposer ensuite à la direction de l'IUFE cet enseignement comme place de stage possible pour les chimistes.

- François Bertagna confirme que les cursus de chimie et de physique sont souvent associés au CO, alors qu'ils sont différenciés au PO, cela pose donc un problème à la fois en termes de formation et d'« employabilité ».
- Andréas Müller souligne qu'actuellement les définitions des cursus de chimie et de physique ne correspondent pas à celles d'HARMOS. Aujourd'hui ce cursus devrait porter l'appellation « Sciences naturelles ».
- Rémy Villemin rappelle que la responsabilité de l'IUFE est de fournir des stagiaires adaptés à la discipline enseignée. L'IUFE doit donc préciser avec la direction du CO quels stagiaires elle veut pour enseigner cette « nouvelle discipline »
- Isabelle Grin relaie l'avis de formateurs sur le sujet : Les formateurs des disciplines concernées rappellent que la physique enseignée au CO, même si l'approche en est simplifiée, correspond à celle enseignée au PO. Par conséquent, la formation des enseignants de cette discipline, qu'ils se destinent au CO ou au PO, devrait être équivalente.
- Andréas Müller pense également que la décision doit émaner des directions d'écoles.
- François Bertagna propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de coordination avec la direction

La position prise par le Compro est donc que cette décision ne relève pas le l'IUFE, la direction de l'IUFE va relayer la demande auprès de la direction du CO ; les associations vont également poser la question en groupe de coordination. Si la direction du CO décide d'attribuer ce nouvel enseignement aux étudiants de chimie, l'IUFE n'y voit aucune objection.

Le point « divers » ayant été traité -et supprimé- la réunion peut donc reprendre selon l'ordre annoncé.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout du point suivant : **Fonctionnement du Compro**, qui sera traité en point 3.
Pas d'autre « divers ».

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2011

Le procès-verbal du 17 janvier 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

1. Précision à ajouter au point 4 : « Le Compro doit donner un préavis avant transmission à l'Assemblée **puis le diffuser aux étudiants.** »
2. Point 4 : P.F. Burgermeister demande si le document « feuille de route » doit être discuté en Compro ; Rémy Villemin précise qu'il s'agit du résultat de discussions avec les directions d'écoles et que cela ne concerne pas directement les contenus de formation.
3. Précision à ajouter au point 6 : « Les propositions du comité de direction élargi **doivent être préavisées par le Compro avant de** les soumettre à l'Assemblée. »

3. Fonctionnement du Compro

- En tant que « représentante non élue » des formateurs, Isabelle Grin se questionne sur le fondement démocratique de l'organisation du Compro et sur la représentativité des membres. Elle explique qu'il est parfois difficile (manque de temps entre la réception de l'OJ et des documents et la séance) de consulter ses collègues pour obtenir leurs avis sur les sujets discutés au Compro. Dans ces conditions, son avis ne reflète pas forcément l'avis des formateurs mais le sien ! Elle demande aux différents représentants des associations quel est leur mode de fonctionnement, ont-ils la possibilité de consulter les membres de ces associations,

si oui, à quelle fréquence et de quelle manière ? Elle aimerait également que les différents documents prévus pour les séances du Compro (OJ, annexes en tous genres...), soient transmis le plus vite possible. Elle se questionne également sur la diffusion des PV, sont-ils diffusés ? Si oui, par quel moyen ?

- Jean-Sébastien Graulich souligne qu'il est présent en tant qu'observateur, qu'il n'est que le relais des étudiants, qui se réunissent en AG ; il précise également que les PV sont toujours à leur disposition.
- Rémy Villemin rappelle que la création du Compro est toute récente, qu'il doit souvent traiter des sujets en urgence et que les décisions qu'il prend sont actuellement en grande partie dictées par les critères imposés par la CDIP pour la reconnaissance de notre formation. Ce sont autant de raisons qui peuvent expliquer un fonctionnement parfois « peu démocratique » !
- Charles Heimberg espère que des décisions prises dans l'urgence et sans concertation préalable suffisante ne se reproduiront plus.
- Anne Sgard propose de faire parvenir aux membres du Compro, deux semaines avant la séance, un « pré-OJ » avec les documents disponibles en annexes. Cela laisserait plus de temps aux représentants d'association pour consulter leurs membres sur les sujets à traiter et éventuellement pour proposer d'autres points à ajouter à l'OJ. L'OJ définitif serait envoyé une semaine avant la séance.
- François Bertagna propose de clarifier/hierarchiser les sujets de l'OJ par un ordre de priorité, en distinguant les questions à traiter dans l'urgence et celles qui demandent des discussions plus étalées dans le temps et éventuellement dans d'autres instances. Il suggère également que les PV soient publiés sur le site de l'IUFE.
- Bernard Schneuwly propose que la directrice dresse un programme des sujets à aborder lors des séances du compro des prochains mois.
- Charles Heimberg rappelle que les séances du jeudi matin (CE-Suppléants-Prof-MER) sont également un lieu de discussion pour les sujets abordés au Compro.
- Rémy Villemin souligne que même si le Compro est un groupe de « préavis », il n'en est pas moins la principale « caisse de résonance » de l'IUFE.
- Pierre-François Burgermeister demande aux membres de la direction de l'IUFE pourquoi les représentants des formateurs ne sont pas élus ?
- Bernard Schneuwly explique que la direction propose des candidats (à l'exception des représentants d'associations) qu'elle sélectionne en vue de permettre une représentation équilibrée.

Pour conclure il est décidé de publier les PV sur le site de l'IUFE et de tenir les délais de transmission des OJ et des documents annexes proposés ce jour.

4. Discussion sur la place de l'éducation en vue du développement durable dans les formations (document de P. Varcher envoyé le 21 février)

Anne Sgard rappelle que ce rapport a été envoyé une semaine avant la réunion du Compro ; il s'agit avant tout d'en prendre connaissance pour envisager comment le traiter.

- Rémy Villemin précise que Pierre Varcher a produit ce rapport suite au mandat que lui a confié l'IUFE et non pas de sa propre initiative. Ce rapport est destiné à la fois aux compro primaire et secondaire de l'IUFE et à la COHEP. Il est composé d'un état des lieux, établi à partir d'une enquête et de propositions de formations.
- Isabelle Grin explique que le domaine est actuellement pris en charge par Marco Solari, dans le cadre d'un module intégré mais elle doit bien reconnaître qu'il s'agit de « bricolage » : il y a peu d'heures et celles-ci sont mal intégrées dans la formation.

- Rémy Villemin confirme que l'IUFE essaie d'intégrer l'EDD dans son programme mais où ? et comment ?
- Bernard Schneuwly souligne qu'il serait bon que l'on commence par définir l'EDD pour l'IUFE. Il appuie les propositions de P. Varcher qui insiste sur la place prioritaire des valeurs, dans l'EDD ; il confirme que la meilleure place pour intégrer les EDD serait « Introduction à la profession enseignante » en première année, qui met l'accent sur les valeurs.
- Anne Sgard pense que ce sujet nécessite un débat de fond et non pas un simple réaménagement de notre grille horaire/programme. Il serait souhaitable d'organiser des journées au sein de l'IUFE, des « mini-colloques » tels que proposés par P. Varcher.
- François Bertagna appuie cette idée de lancer un débat sur l'EDD.
- Rémy Villemin propose d'ouvrir ces « mini colloques » aux collaborateurs de l'IUFE mais également aux participants externes (enseignants d'autres Universités, représentants d'associations,...).

Pour conclure il est décidé d'inviter Pierre Varcher et Marco Solari lors d'une prochaine réunion du Compro pour travailler sur l'organisation de cette réflexion sur l'EDD.

5. Demande des assistants de français

- Bernard Schneuwly relaie une demande qui leur a été faite (à lui et à Charles Heimberg) par les assistants de la faculté des lettres (Français et Histoire). En résumé, ils demandent si l'IUFE pourrait rentrer en matière pour l'obtention d'équivalences lors d'une future formation dans notre institut. Ils justifient cette demande par l'expérience en enseignement acquise lors de leur assistantat (5 ans avec charge horaire de cours importante) et par les responsabilités assumées qu'ils estiment supérieures à d'autres facultés.
- Anne Sgard ajoute que les assistants d'autres facultés, notamment en SES, pourraient également faire la même demande.
- Rémy Villemin rappelle qu'il existe déjà une procédure de reconnaissances des acquis d'expériences, la VAE, et de demande d'équivalences. Il pose également la question suivante : pourquoi eux et pas les autres... ? Il estime qu'il est dangereux de créer une catégorie « à part » au sein de la formation de l'IUFE. Il fait remarquer que l'enseignement donné en secondaire et notamment en CO diffère totalement de celui donné à l'UNI. Il est totalement contre cette idée.
- Raphaël Fornallaz estime qu'il ne faut pas du tout rentrer en matière.
- François Bertagna souligne que cette demande a deux dimensions ; les assistants ne bénéficient d'aucune reconnaissance statutaire y compris en termes de rémunération suite à leurs années à l'université ; en outre les annuités liées à leur doctorat dont ils bénéficiaient jusqu'à présent ont été supprimées. Il y a donc là des revendications spécifiques auprès du DIP à appuyer.
- Charles Heimberg souligne qu'il s'agit en effet pour eux d'une véritable reconversion, qui est difficile, et que la DIP doit reconnaître et accompagner.
- J.-S. Graulich indique que les étudiants sont très attachés au principe de la reconnaissance des équivalences de leurs formations antérieures, pour laquelle une étude au cas par cas lui semble la procédure la plus adéquate.

Pour conclure il est décidé de ne pas rentrer en matière de façon collective mais de traiter au cas par cas.

La réunion est levée à 19h.

La prochaine réunion du Compro aura lieu le 28 mars 2011 à 17h.